



Cloture et probleme voisin

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **09:10**

Bonjour,rnrnNous avons fait construire une clôture privative en fibrociment de 21 mètres pour fermer notre propriété. rnrnClôture privative, construite en retrait car ces voisins ne voulaient pas partager les frais de la mitoyenneté.rnrnUn médiateur (maire adjoint à l'urbanisme) avait tenté un dialogue avec eux, mais rien à faire !rnrnTravaux commencé à l'autonome 2008, après avoir obtenu l'accord à notre permis de construire de notre mairie et des bâtiments de france. rnrnNotre terrain a été borné par un géomètre. rnrnBref tout était réuni dans le meilleur des monde !! rnrnMais, car il y a un mais, sinon la vie serait trop belle, nos voisins nous harcèlent sous le prétexte que les plots de fondations dépasseraient ... rnrnDonc, ces voisins nous font régulièrement parvenir des courriers AR, pour régulariser ces empiètements de plots qui dépasseraient, (4 lettres reçues et une mise en demeure) rnrnCourriers auxquels nous répondons en AR, en donnant les coordonnées de notre entrepreneur pour qu'ils conviennent ensemble (les voisins et l'entrepreneur) d'un rendez-vous à la date et aux heures qui leur conviendraient le mieux, afin de couper les fondations qui peut-être dépassent ... rnrnQue pourrions nous faire de plus ??? rnrnMerci de votre aide !! rnrnCatalpa

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **09:41**

C'est a vous à vous mettre en rapport avec l'entreprise pour remédier au problème.rnrnL'entreprise n'est qu'un exécutant, le maitre d'ouvrage c'est vous.

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **10:56**

Bonjour Augustin,rnrnMerci beaucoup de votre avis !rnrnMais vous conviendrez que nous ne pouvons pas IMPOSER une date et une heure aux voisins.rnrnNotre entrepreneur se tient à la disposition de ces voisins pour qu'ils puissent choisir eux même d'un RV.rnrnQue pouvons-nous faire de plus ???rnrnBonne journée

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **11:21**

Et bien si !rnrnVous proposez plusieurs dates de rendez vous entre les 3 parties (vous, le voisin et l'entreprise) pour en discuter et voir ce qu'il y a lieu de faire.

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **14:05**

Merci beaucoup de vos avis !rnrnCa serait TELLEMENT simple !rnrnCa prouve peut-être que ces plots ne dépassent pas !rnrnLa clôture est privative, elle a été construite en retrait de 10 cm.rnrnSeulement la seule façon de dialoguer avec eux : la poste !rnrnMême un médiateur habitué à cette espèce humaine n'est pas parvenu à établir un échange fertile, alors ...rnrnrnrnJe ne souhaite pas même à mon pire ennemi d'avoir des voisins comme les miens !rnrnCordialementrnrnFanny

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **16:23**

je vais vous présenter les miens !rnrnle dialogue ne se fait plus par la poste mais par le biais des avocats ;o)

Par **catalpa**, le **15/05/2009** à **17:10**

Augustin,rnrnNous nous faisons guère d'illusion !rnrnIl est rare de rencontrer des gens comme ceux là !!rnrnOn a tout tenté pour qu'ils cessent de nous harceler.rnrnPayer INTEGRALEMENT un mur mitoyen et le crepir à leur goût.rnrnA présent ce mur cloture est privatif, et le crepi est posé mais pas de leur côté.rnrnDe leurs côté c'est super moche !rnrnIls nous en ont TELLEMENT fait voir de toutes les couleurs qu'à présent nous avons les abeilles !!rnrnFanny